

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE RIORGES

LE PRESIDENT CERTIFIE

2023.05

OBJET :

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 mai 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

REÇU LE
23 MAI 2023
SOUS-PREFECTURE de ROANNE
LOIRE 42-02

EHPAD QUIETUDE -
ERRD 2022

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Christiane PERROTON
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN
Madame Michelle BOUCHET
Madame Chantal LACOUR
Monsieur Daniel BARRET

Madame Suzanne KELLER
Monsieur Gilles CONVERT
Madame Annie FASSOI FTTE

Absents avec excuses :
Monsieur Guy MARTIN
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Catherine REMY-MENU

Madame Andrée RICCETTI
Madame Rolande VAGINAY

Vu

Secrétaire élu pour la durée de la session :

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Madame Andrée RICCETTI Madame Martine SCHMÜCK	Madame Isabelle BERTHELOT Monsieur Daniel BARRET

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

IL EN RESSORT POUR L'EXERCICE 2022 :

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL (Section Exploitation)

CHARGES		PRODUITS	
GROUPE 1 <i>Charges afférentes à l'exploitation courante</i>	469 526.52 €	GROUPE 1 <i>Produits de la tarification et assimilés</i>	3 476 323.36 €
GROUPE 2 <i>Charges afférentes au personnel</i>	2 926 859.88 €	GROUPE 2 <i>Autres produits relatifs à l'exploitation</i>	25 753.97 €
GROUPE 3 <i>Charges afférentes à la structure</i>	378 067.84 €	GROUPE 3 <i>Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</i>	211 201.72 €
TOTAL	3 774 454.24 €	TOTAL	3 713 279.05 €

Résultat comptable déficitaire de l'exercice 2022 : - 61 175.19 €
Report déficitaire antérieur (Exercice 2021) : - 421 870.40 €
Résultat cumulé 2022 déficitaire de 483 045.59 €

TABLEAU DE FINANCEMENT (Section Investissement)

EMPLOIS		RESSOURCES	
I.A.F <i>Insuffisance autofinancement</i>	9 260.45 €	C.A.F	0.00 €
TITRE 1 <i>Remboursement des dettes financières</i>	31 720.00 €	TITRE 1 <i>Augmentation des capitaux propres</i>	35 380.00 €
TITRE 2 <i>Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé</i>	127 266.79 €	TITRE 2 <i>Augmentation des dettes financières</i>	0.00 €
TITRE 3 <i>Autres emplois</i>	0.00 €	TITRE 3 <i>Autres ressources</i>	0.00 €
TOTAL	168 247.24 €	TOTAL	35 380.00 €
Apport au fonds de roulement	0.00€	Prélèvement sur le fonds de roulement	132 867.24 €
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) – EXERCICE 2022			

FRNG au 1 ^{er} janvier 2022	1 398 023.55 €
Variation du fonds de roulement (Prélèvement)	- 132 867.24 €
FRNG au 31 Décembre 2022	1 265 156.31 €

Article 2 :

Le Président du C.C.A.S de la ville de Riorges et le Trésorier municipal de Roanne sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente délibération.

2- Délibération sur le compte de gestion de l'année 2022 :

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de la ville de Riorges, réunit sous la présidence de Monsieur le président du CCAS, Jean-Luc CHERVIN :

Après la présentation de l'E.R.R.D complet 2022 par la directrice de l'E.H.P.A.D Résidence Quiétude, Natacha VERGNAUD ;

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a pas d'observations ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Trésorier municipal de Roanne, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 de l'E.H.P.A.D Résidence Quiétude, arrêté comme suit :

EXPLOITATION	
CHARGES Groupes fonctionnels 1 – 2 – 3	3 774 454.24 €
PRODUITS Groupes fonctionnels 1 – 2 – 3	3 713 279.05 €
RESULTAT Comptable déficitaire de l'exercice 2022	61 175.19 €

INVESTISSEMENT	
EMPLOIS	168 247.24 €
RESSOURCES	35 380.00 €
RESULTAT Comptable déficitaire de l'exercice 2022 Prélèvement sur le fonds de roulement	(-) 132 867.24 €

3- Délibération sur les propositions d'affectation du résultat de l'année 2022 :

À la suite du vote de l'E.R.R.D complet de l'exercice 2022, le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S propose aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article R.314-234 du CASF, **d'affecter les résultats 2021**

(- 421 870.40€) et 2022 (- 61 175.19€) soit un résultat déficitaire cumulé de 483 045.59€ au compte 10686 « réserve de compensation des déficits » afin de neutraliser le déficit cumulé d'exploitation.

(Au 31 décembre 2020, la réserve de compensation s'élevait à 535 226.66€.)

Conseil d'Administration du CCAS du 04 Mai 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 16 mai 2023

Jean-Luc CHERVIN
Président du C.C.A.S.



(Handwritten signature in blue ink)